la cause du peuple

nouvelle édition

N°8 Eté 2011

Le journal du Front Révolutionnaire Anticapitaliste Antifasciste et Populaire

Elargir la résistance, organiser le front !

l'éditorial

Les attaques du gouvernement actuel se poursuivent sur tous les fronts (emploi, salaire, logement, retraite, santé,…), les organes de contrôle et de répression se mettent en place (administratifs, policiers et juridiques contre les travailleurs), les scandales de toutes natures éclaboussent des responsables politiques de tous bords, les trafiquants de la finance, les marchands d'armes, de drogue, etc., agissent en toute impunité, et leurs activités s'entremêlent, développant la corruption. Bref le système se décompose sous nos yeux et nous rend malade, nous empoisonne.

L'Etat et tous ceux qui veulent d'une façon ou d'une autre conserver le système ou semer l'illusion de sa réforme possible, prolongent son agonie, sa putréfaction. La classe dominante et ses divers représentants ont peur, car ils savent que le système est condamné et ne peut que faire pourrir encore plus la société. Ils préparent un traitement radical pour allonger leur survie. Ils utilisent la propagande, l'intoxication médiatique. Ils désignent un ennemi intérieur -en premier lieu les immigrés- pour diviser la classe capable de renverser le système, la classe ouvrière. Le fascisme représentant la couche dirigeante la plus réactionnaire de la société refait surface et par sa démagogie tente de rallier une partie des couches populaires.

Comme il n'y a plus de Parti Communiste puissant, ni un grand Etat socialiste qui faisait trembler la classe dominante malgré les défauts qu'il pouvait avoir, cette dernière n'a pas encore besoin du fascisme de type ancien. Le parti fasciste lui-même s'adapte dans la forme : il tente de rallier une partie de la clase dominante, de passer une alliance dans plusieurs pays en Europe. Dans l'immédiat, la classe dirigeante renforce son appareil d'Etat grâce à la conciliation de classes pratiquée par les réformistes de tout poil. Ils mettent en place une forme de fascisme larvé, le fascisme moderne, un processus continu qui menace aujourd'hui toutes les couches populaires sous diverses formes.

C'est pourquoi contre le front réactionnaire et réformiste, il nous faut édifier un Front Révolutionnaire Anticapitaliste/Antifasciste et Populaire. Ce ne peut pas être un front s'édifiant par l'addition d'associations, d'organisations, bien que celles-ci puisse aider à sa constitution. Ce doit être principalement un front qui s'édifie dans la lutte des masses. Comme la lutte des masses, à son début, n'est pas une lutte frontale contre le système, la constitution du front va se réaliser pas à pas, dans un processus complexe plus ou moins long qui va toucher tous les secteurs de lutte.

Sur le front du logement, il faut construire un front de lutte sur cette question précise, élargir la résistance à tous les secteurs sur cette question précise, celle du droit à un logement décent pour toutes et tous. Cela signifie fédérer les luttes en cours sur les foyers, contre les expulsions, contre les marchands de sommeil, exiger le relogement ou l'attribution de logements vides, pratiquer la réquisition généralisée ou l'exiger, multiplier les reportages sous toutes les formes avec l'aide des progressistes, du multimédia, pour faire connaître les luttes. Cela signifie donc, au cours du processus d'édification de ce front, constituer localement les comités de soutien et de lutte unitaires en appui à la lutte de celles et ceux qui sont directement concernés, placer ces organes sous leur contrôle au cours d'assemblées générales périodiques où chacun peut faire des propositions et suggestions qui sont en dernier ressort approuvées ou non par les concernés ou leurs représentants.

Le rôle du FRAP, du journal la Cause du Peuple, est d'aider non seulement à la fédération de luttes spécifiques, mais aussi, à partir de tel ou tel type de lutte spécifique, d'aider à la constitution d'autres fronts spécifiques. Il s'agit alors d'aider peu à peu à la constitution d'un front de plus en plus large et complet sur toutes les questions à résoudre pour en finir avec le système et édifier une société nouvelle, basée sur l'égalité entre les peuples, la fraternité et un véritable « partage des richesses », c'est-à-dire à une société sans exploitation, ni oppression, une société où les biens produits collectivement ne seront plus source de profit pour une minorité, mais seront produits et répartis collectivement. Pour atteindre cet objectif, il faut commencer par un bout. L'appel à la constitution d'un Front de lutte sur la question du logement est un premier pas dans ce sens.

Note de la rédaction : Ce numéro couvrira la période estivale. Le prochain numéro de la Cause du Peuple sera celui de septembre 2011. Nous continuerons néanmoins à publier des infos sur notre blog. D'ici là, bon courage à toutes et tous pour toutes les luttes et batailles que nous menons et mènerons main dans la main jusqu'à la victoire !

Salutations révolutionnaires,

l'équipe de la Cause du Peuple

sommaire

Lutte de classe pour le logement

★Elargissons la résistance contre les expulsions *(p.3)*

★Le foyer AFTAM d'Epinay-République : un foyer taudis ! *(p.4)*

★La lutte des travailleurs de la rue des Sorins à Montreuil *(p.5)*

★Enquête préliminaire sur le logement *(p.6)*

★Réquisitionnons les logements vides ! *(p.7)*

★Logement : deux points de vue diamétralement opposés *(p.7)*

★L'Etat, les masses et les logements vides *(p.8)*

Analyse

★Main basse sur l'école publique *(p.11)*

★INDIGNEZ-VOUS ! *(p.12)*

★Contre les lois racistes anti-musulmanes, contre le projet de révolution culturelle loyaliste ! *(p.14)*

(in)justice de classe

★Comme un poisson dans l'eau *(p.15)*

En bref

★Une mère séparée de ses enfants *(p.16)*

★Sri Lanka : les droits humains sont menacés ! *(p.16)*

★Expulsion et harcèlement des Tunisiens (*p.16)*

Elargissons la résistance contre les expulsions !

Depuis plus de deux mois, plus d'une centaine de familles expulsées de la Barre Balzac en juillet 2010 campent sur la place de la Fraternité. Relogées par la préfecture en hôtel suite à des négociations, celle-ci a stoppé la prise en charge. Contrairement à ses promesses, la préfecture n'a relogé que dix familles sur plus de cent. De nouveau, ils et elles se sont retrouvés à la rue, avec enfants en bas âge.

Les familles ont demandé l'aide de la Mairie qui a refusé. Dans un communiqué, cette dernière a voulu se justifier auprès de la population en parlant des 1900 demandeurs de logement et en rappelant son engagement en faveur du logement. Elle parle de conditions dégradées, nuisibles à l'espace occupé et a demandé que cela cesse immédiatement.

Après avoir publié ce communiqué afin de diviser la population, le maire PCF a osé prendre un arrêté d'évacuation remis aux familles par un huissier. Un adjoint du Parti de gauche reprend les raisons invoquées dans « Regards », le journal municipal. Pourtant, le PG de Seine St Denis a dénoncé dans un communiqué la position du Maire et a apporté son soutien aux familles. Des militants communistes de la Courneuve sont également venus faire part de leur désaccord avec la position du Maire en se déplaçant sur le campement.

Au cours d'une entrevue avec une délégation composée de représentants des familles et du comité de soutien le 18 mai dernier, le Maire a refusé toute aide et a maintenu sa demande d'évacuation, affirmant qu'il soutenait la décision de l'ODHLM (présidée par le conseiller municipal PS, Monsieur Troussel) d'avoir recouru aux forces de l'ordre pour expulser les familles de leur logement. Pire, le lendemain, la coalition des 8 mairies de la « Plaine Commune » (4 PCF, 2 PS, 1 Vert –dont le parti a signé l'appel unitaire de soutien- et 1 divers droite) ont également demandé l'évacuation du campement ! C'est une attaque généralisée contre les travailleurs expulsés !

Celles et ceux qui se réclament de gauche devraient se rappeler ce qu'a écrit Engels (compagnon de Marx) : « *Les travailleurs sont refoulés du centre des villes vers la périphérie, les logements ouvriers…les petits appartements deviennent rares et chers…introuvables…l'industrie du bâtiment, pour qui les appartements à loyer élevé offrent à la spéculation un champ beaucoup pus vaste, ne construira jamais qu'exceptionnellement des logements ouvriers.* » (Engels - *La question du logement*)

Certes, depuis des logements sociaux ont été construits après la 1ère guerre mondiale, puis après les destructions importantes de la 2ème. Depuis la destruction des quartiers ouvriers à Paris et dans le centre des grandes villes, la classe ouvrière et les couches populaires ont été rejetées vers les

banlieues. Les constructions des années 60/70 de mauvaise qualité se sont dégradées. Elles sont soit rénovées, soit détruites, soit vendues aux promoteurs et aux spéculateurs. Le prix du mètre carré a augmenté de trois fois en dix ans, ce qui fait augmenter les loyers du privé et des HLM.

Le chômage massif s'est installé, les salaires sont à la baisse : résultat les accédants à la propriété ne peuvent plus payer les charges ; les immeubles se dégradent, se déprécient ; les familles couvertes de dettes sont jetées à la rue comme à Clichy sous Bois, leurs meubles saisis par les huissiers. Il en est de même des locataires du secteur privé ou des HLM.

Le droit au logement est inscrit dans la constitution, comme la LOI DE REQUISITION adoptée en 1945 et appliquée par des occupations massives de sans logis.

Il n'y a pas assez de logements sociaux, mais on ne peut proposer comme solution unique d'attendre sur la liste, de privilégier les habitants de sa commune, de diviser les demandeurs en catégories distinctes, de se renvoyer la balle entre préfecture, conseil général, office des HLM, maire, etc., prenant les demandeurs pour des balles de tennis. C'est une politique de division des couches populaires.

« *Il y a dans les grandes villes déjà suffisamment d'immeubles à usage d'habitation pour remédier sans délai par leur emploi rationnel à toute véritable crise du logement. Ceci ne peut se faire que par l'expropriation des propriétaires actuels par l'occupation de leurs immeubles par les travailleurs sans abri ou immodérément entassés dans leur logis ; et dès que le prolétariat aura conquis le pouvoir politique, cette mesure exigée par le bien public sera aussi facile à réaliser que le sont aujourd'hui les expropriations et réquisitions de logements par l'Etat.* » (Engels - *La question du logement*)

A La Courneuve, comme dans les autres villes du département ou d'ailleurs, les expulsés ou menacés de l'être doivent se dresser comme un seul homme pour s'opposer aux expulsions de familles isolées, les souder en un bloc, dans un comité de soutien et de lutte par exemple et le construire quartier par quartier, vile par ville, pour refuser l'expulsion, appliquer la loi de réquisition sous sa forme populaire par l'occupation des logements vides en commençant par les immeubles institutionnels, administratifs, municipaux, les bureaux ou tout type d'immeuble vacant. En France il y a plus de 2 millions de logements vides pour loger les sans-toits et mal-logés.

Nous appelons les militants communistes, socialistes, écologistes et tous les progressistes à dénoncer les mesures prises par la Mairie, l'ODHLM et les représentants de la « Plaine Commune ».

APPORTEZ VOTRE SOUTIEN AUX EXPULSES !

REJOIGNEZ-NOUS POUR ELARGIR LA RESISTANCE ET ORGANISER LA LUTTE CONTRE LES EXPULSIONS !

★ Comité de Soutien et de Lutte – la Cause du Peuple 93

Le foyer AFTAM d'Epinay-République : un foyer taudis !

Ce foyer est situé sur le terrain militaire de la Briche. Ces baraques en bois construites dans les années 1967, ont abrité des Portugais, des Maghrébins et des Maliens. Avec l'entrée dans l'Europe, les Portugais ont été relogés. Il ne reste plus que des Maliens et quelques Maghrébins.

Un comité de pilotage chargé de reloger les résidents a été mis en place en 1999 et arrêté en 2003 sans avoir mené sa mission à bien.

Les conditions de vie y sont invraisemblables : les plafonds sont dégradés, l'amiante pend par morceaux, mettant la santé et la vie des résidents en danger. Il n'y a pas de chauffage, les portes tombent en morceaux ou manquent, les fenêtres sont cassées, des vitres manquent, les casiers des cuisines collectives n'ont plus de portes, ne parlons pas des peintures, les tables de guingois, les chaises cassées, les poubelles relevées épisodiquement. Les douches et toilettes sont dans un état lamentable. Les habitants sont vulnérables aux maladies, vu le froid qui sévit l'hiver, les courants d'air, les mauvaises conditions d'hygiène. Les chambres ont le sol défoncé et les plafonds crevés d'où s'échappe l'amiante. Les armoires ne tiennent plus debout. C'est l'enfer de Dante.

L'AFTAM MET EN PERIL LA VIE DES RESIDENTS DEPUIS DES ANNEES !

Les suceurs de sang de L'AFTAM encaissent pourtant 128 € par mois par personne pour ces taudis et met en péril la vie des gens qui y vivent.

L'AFTAM a fait expulser par le Tribunal de Saint Ouen des résidents maghrébins. Maintenant la société gestionnaire de ces « foyers-taudis » s'en prend aux 60 Maliens et aux 18 Maghrébins restant.

Aucune solution n'est trouvée, comme des bungalows « type chantiers » en attendant l'attribution rapide d'un vrai logement.

Les résidents vivent seuls au foyer, leur famille est au pays, ils leur envoient un peu de leurs maigres salaires ou retraites, des vêtements pour qu'ils puissent survivre comme eux. Certains sont là depuis la création du foyer.

Seuls, ils soutiennent leur famille ! Ils s'entraident. Ils veulent pour la plupart rester ensemble. Ils peuvent manger ensemble pour une somme modique et ainsi aider leur famille. Ils veulent pouvoir recevoir une visite après 22 heures et non être encasernés (ironie du sort, ils sont sur un terrain militaire). Ils doivent avoir le droit de s'organiser dans un comité de résident pour être entendu par l'AFTAM. D'autres veulent obtenir un HLM comme tout le monde.

Ils ont lancés un appel aux associations et habitants de St Denis, d'Epinay et de Pierrefitte pour exiger une solution des autorités préfectorales, des solutions immédiates de l'AFTAM, des municipalités, du Conseil général, de la Plaine Commune, de l'Office Départemental HLM.

Ces travailleurs africains ont largement participé à la construction de la France. Leurs parents ont combattu au cours de la première et la seconde mondiale et sont tombés, ont été mutilés pour que nous vivions libres. Pendant ce temps là, la bourgeoisie française les colonisaient et continue encore aujourd'hui à les piller avec l'aide des « chiens de garde » qui dirigent leurs pays, qu'ils sont obligés de fuir pour vivre pour survivre et faire survivre leur famille. Ils ont acquis le droit de vivre ici, d'avoir un logement confortable comme doit l'avoir chaque citoyen de ce pays. ★

La lutte des travailleurs de la rue des Sorins à Montreuil

Depuis 2007, 350 travailleurs d'Afrique de l'Ouest comptant sur leurs propres forces ont aménagé une usine désaffectée à Montreuil. Ils se sont cotisés pour construire à l'intérieur de l'usine des bungalows, avec du matériel de récupération, comme les leurs, là-bas au pays, qui utilisent des matériaux de fortune pour monter une maison avec un toit en tôle.

Parmi ceux qui vivent rue des Sorins, avec femmes et enfants, certains sont sans papiers, d'autres sont réfugiés politiques. Ils ont dû se regrouper ici parce qu'ils sont tous sans logement alors qu'ils font les travaux les plus durs (bâtiment, restauration,…).

A Montreuil, c'était la chasse ouverte aux squatteurs, nombreux dans cette ville ouvrière où les usines ont été fermées massivement, laissant des locaux inoccupés. L'ancienne municipalité, dirigée par un apparenté du Parti « communiste », pratiquait la politique d'expulsion via la préfecture. La politique de l'actuelle municipalité est plus complexe : elle couvre de son aile certains travailleurs en fermant les yeux sur les occupations les plus massives, tout en expulsant de plus petits squats qui gênent les projets d'urbanisme de la Mairie ; elle n'interpelle pas de façon énergique la préfecture, c'est-à-dire le représentant de l'Etat pour que celui-ci réquisitionne les logements vides comme l'autorise la loi de 1945.

La municipalité a réuni une commission tripartite « Municipalité, Véolia, CNL » qui « autorise » les travailleurs à installer à leurs frais des sanitaires et les arrivées d'eau, d'électricité (2500 euros), ne s'engageant qu'à faire les visites de contrôle réglementaire. La préfecture qui est au courant met alors en route une procédure d'expulsion. Mais les travailleurs, eux ,sont bien décidés à rester sur place s'ils ne sont pas relogés. En visite au campement de la Courneuve, ils ont été scandalisés de voir leurs frères devoir camper avec femmes et enfants en bas âges, sous des tentes, après avoir été expulsés par la police. A Epinay des vieux travailleurs vivent dans des foyers-taudis infects et paient pour cela.

A Montreuil même, il y a des marchands de sommeil qui ne craignent de mettre en péril la vie des gens comme cela s'est produit récemment où une femme et deux enfants sont morts, après qu'une maison se soit écroulée, sui te à un violent orage. Tout cela parce qu'un propriétaire avait obtenu l'autorisation de rénover et que l'architecte n'avait pas consolidé par des étais les murs qui se sont écroulés sur la maison voisine.

Les travailleurs de la rue des Sorins sont décidés à lutter pour leur droit à un logement, soutenus par des habitants de la Courneuve. Les travailleurs sans logement, mal-logés, dans des squats, des foyers taudis, chez les marchands de sommeil, se tiennent les coudes. Ils ont « raison de se révolter » car ils savent que seule la lutte paie, qu'il faut l'élargir à tous les mal-logés en commençant à organiser dans un front de lutte ceux qui refusent cette situation intolérable alors que rien que sur département, il y a 50 000 logements vides, des terrains abandonnés ou gelés par les spéculateurs de tout poil au point que le terrain représente 50 à 70% de la valeur de la construction à Paris où dans la banlieue proche. C'est seulement en élargissant la résistance de tous les sans-logis et mal-logés, en construisant un rapport de forces que ces derniers pourront obtenir satisfaction. Il faut qu'autour d'eux s'organise, se mobilise un vaste mouvement de soutien car au-delà des sans-logis et des mal-logés, de nombreux travailleurs sont menacés d'expulsion à cause du chômage qui frappe une famille sur deux. ★

Enquête préliminaire sur le logement

L'Enquête Nationale Logement révèle qu'en 2006, il y avait 26,3 millions de résidences principales dont un quart en copropriétés.

Le parc privé comprend tous les logements sauf le parc locatif public (HLM, EPL) :

1.Les logements occupés (propriétaire, copropriétaire, accédant, occupant) ;

2.Les logements appartenant à un propriétaire-bailleur (physique ou moral), en secteur libre (loi de 1989) ou secteurs réglementés (loi de 1948, convention APL).

★ La France compte 33 millions de logements dont 27,8 millions de résidences principales et 3,1 millions de résidences secondaires.

→ 55,8% des résidences principales sont des logements individuels et 44,2% collectives.

→ 25,2% sont en copropriété (6 652 999 ménages) - 90,3% en logements collectifs dont 90,5% au parc privé (propriétaires occupants 51,4% - locataires 39,1% - propriétaires bailleurs 9,5%).

→ Les locataires du parc public en copropriété et autres statuts représentent 5% et 4% des ménages en copropriété.

★ 30% des résidences principales ont été construites avant 1948 et 15% avant 1915.

→ 44% des locataires du parc privé occupent des logements anciens (avant 48) ; 30% chez les propriétaires occupants.

→ Le parc récent (après 48) représente 70% des résidences principales dont 17% après 1990.

★ Les propriétaires occupants (résidences principales) représentent 56% dont 79% sont en maison individuelle et dont 20% sont accédants.

→ Les 20% d'accédants les plus pauvres dépensent 50% de leur budget dans le paiement des traites contre 21% pour les 20% les plus riches.

→ Chez les 20% les plus pauvres, il y a 37% de propriétaires contre 76% chez les 20% les plus riches.

→ Les 20% les plus pauvres dépensent 47% de leurs revenus dans le loyer contre 28% pour les plus riches.

★ Le parc locatif privé représente la moitié du parc locatif (5,3 millions de ménages).

★ 56% habitent dans des unités urbaines de plus de 100 000 habitants.

★ Les autres statuts sont : logés gratuitement, logés par l'employeur, fermiers, métayers.

Le parc vacant

En 2005, il y avait 2,1 million de logements vacants dans le privé.

Selon la fondation Abbé Pierre, il y aurait 3,5 millions de personnes mal logées et 6,6 millions de personnes en situation de fragilité quant à leur logement (impossibilité de payer, logement chez un tiers, etc.).

Certains logements vides ne sont pas aux normes de confort, d'autres impropres à l'habitation (réserves de magasins sans entrée autonome), certains sont libres de manière temporaire (délai de location suite à un départ, succession,…). Ce type de logement représente un peu plus d'un tiers des logements vides. Le reste peut être habité tout de suite, ou après quelques travaux limités.

Parmi ceux qui ne sont pas aux normes de « confort » ($9m^2$), il y a des dizaines de milliers de chambre de bonne qui valaient 1000 € en 1970 et qui en valent 70 000 aujourd'hui. Une partie est dans le parc privé, une autre dans le parc HLM (plusieurs milliers rien que dans la région parisienne). Pourtant, pour les offices HLM, il serait facile d'en assembler deux pour réaliser une chambre avec un confort minima (douche et wc). Et bien non, elles restent inhabitées ! Par exemple, rien qu'entre la Porte Montrouge et Châtillon, il y en a une cinquantaine, sans compter plusieurs milliers d'appartements HLM de 1 à 5 pièces vides dans la région parisienne, car un plan de privatisation d'une partie du parc HLM est prévu et pour cela des appartements sont gelés.

Pour ce qui est du parc privé, parmi les logements loués sans confort, indécents, il y en a des milliers exploités par des « gangsters », des marchands de sommeil qui ne craignent pas de louer ces taudis plus de 1000 euros par mois ou en « 3/8 ». L'électricité n'est pas aux normes et plusieurs incendies parfois « volontaires » ont provoqué la mort de dizaines de personnes. Ces taudis sont loués à des familles immigrées qui n'ont rien trouvé pour se loger, ou à des travailleurs sans papiers qui doivent accepter de payer un loyer énorme pour un lit ou un taudis. Un exemple parmi tant d'autres : à Clichy-sous-bois, 16 personnes se sont retrouvées à louer le même appartement. Le marchand de sommeil à été condamné à de la prison mais la situation des « locataires » ne s'est arrangée en rien, faute de volonté politique.

Les promoteurs font des choux gras dans les opérations d'urbanisme, en lien avec les municipalités, les offices d'HLM, qui se débarrassent de locataires pauvres pour les remplacer par des plus argentés ou pour faire rentrer de l'argent. La logique comptable n'a cure du besoin des plus pauvres.

Les foyers de travailleurs migrants

Ces foyers sont de plusieurs types. Après la loi fixant à 9 m^2 minimum la surface d'une chambre, certains ont dû se mettre à la norme alors qu'avant les chambres qu'ils louaient étaient de $6m^2$ (Sonacotra) avec des cuisines collectives ou chacun se débrouillait comme il pouvait. Il y a pire. Il y a de nombreux foyers où les résidents vivent en dortoirs comme celui de l'AFTAM à Epinay sur Seine (93) : « Le foyer d'Epinay-République est situé sur un terrain militaire du Fort de la Briche, à cheval sur Saint Denis et Epinay. C'est un taudis indigne, un ensemble de baraques dégradées où de nombreux services sont inexistants (nettoyage et maintenance) ou partiels (chauffage et eau chaude), avec un environnement de décharge sauvage, juste sous des lignes à hautes tensions… Le relogement est reporté depuis 10 ans. Les pouvoirs publics, les gestionnaires et la Justice pénalisent ceux qui refusent de payer leur redevance dans de telles conditions, les expulsent et en exigeant en plus des frais. » (extrait d'un tract des résidents du Foyer d'Epinay-République ; voir lacausedupeuple.blogspot.com pour un reportage photo sur la situation de ce foyer).

Une partie des résidents sont des personnes âgées, retraitées, malades, touchant des pensions de misère ; très peu peuvent payer un relogement à 400 € mois.

La même situation concerne les résidents du foyer Pinel Saint-Denis. ★

Réquisitionnons les logements vides !

Comme nous venons de le voir, les logements vides existent : près d'1,5 million sont récupérables, sans compter les immeubles de commerce de bureaux, municipalités, régions, Etat, armée, administration, etc.

La loi de réquisition existe elle aussi. Elle est prévue dans plusieurs articles du Code de la Construction et de l'habitation (articles L641-1 et suivants, et L642-1 et suivants).

Elle a été très rarement utilisée :

- ★ en 1995 pour 448 logements
- ★ en 1996 pour 571 logements
- ★ en 2001 pour 445 logements

Ne parlons pas des logements réquisitionnés juste après la guerre par les communistes et les catholiques, sans compter les centaines d'occupations, connues sous le nom de squats.

Pour nous, la question de la lutte pour le logement et ses perspectives se pose ainsi :

1. Donner une impulsion générale, nouvelle, aux occupations, à la réquisition populaire des logements vides.

2. Mener l'enquête, immeuble par immeuble dans chaque quartier, ville par ville.

3. Elargir la lutte à tous les expulsés, les menacés d'expulsion.

4. Organiser cette lutte à l'échelon d'un quartier, d'une ville, d'une zone, d'un département, d'une région puis dans tout le pays.

5. Former des comités d'expulsés et des comités de lutte et de soutien pour résoudre nous-mêmes la question du logement.

« *La question du logement sera aussi facile à régler pour le prolétariat quand il aura pris le pouvoir que pour la bourgeoisie quand elle procède aux expropriations.* » (Friedrich Engels – *la Question du logement*).

D'autres questions se poseront au cours de la lutte, d'ailleurs les questions sont déjà là, sous-jacentes :

- ★ Un travail,
- ★ Un salaire décent,
- ★ Le respect de l'environnement.

D'autres questions, qui amèneront de nouvelles réponses de notre part, se poseront dans la lutte et ainsi de suite, jusqu'à l'établissement d'un rapport de force qui fasse reculer la bourgeoisie pour de bon et qui ouvre la voie à l'émancipation totale de ceux qui produisent les richesses dans notre pays et partout de part le monde. ★

Logement : deux points de vue diamétralement opposés

L'UNPI (Union Nationale de la Propriété Immobilière) revendique le monopole de la représentation des propriétaires immobiliers. Avec la construction de l'Europe l'UNPI voulait intervenir au niveau européen. Le Conseil Européen de Cologne a adopté la Charte européenne des droits fondamentaux le 7 décembre 2000.

L'UNPI siège dans différents groupe de travail et de consultation, notamment au sein de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) en tant que représentant des « usagers » pour les contrats de vente, de location-accession, de multipropriété. Ils doivent, lors de négociations au niveau européen, connaître les lois en matière immobilière des différents pays.

Contrairement aux fédérations nationales d'agents immobiliers, d'administrateurs de biens ou de promoteurs-constructeurs, aux associations de consommateurs, familiales qui ont des réseaux européens, l'UNPI n'en a pas.

L'UNPI est membre fondateur de l'UIPI (Union Internationale de la Propriété Immobilière) fondée en 1923 et reconnue par l'UNESCO, l'ONU, l'OCDE. Elle veut développer une branche européenne de cette fédération internationale.

Depuis 1989, l'UIPI a aidé les PECO (Pays d'Europe Centrale et Orientale) à la « transition démocratique de la propriété privée ».

Pendant trois ans l'UNPI a tenté de négocier pour créer une branche européenne avec l'UIPI, en vain ; elle a alors démissionné. L'UNPI vise alors à un investir un réseau de consultants, afin de minimiser les coûts financiers d'une fédération européenne, tout en conservant leur structure nationale et ses représentants. Ils prennent contact avec l'ELO (Europeans Landowners Organisation) qui elle dispose d'un véritable réseau européen.

Grâce à cette relation, l'UNPI crée le Groupement Européen des Fédérations Intervenant dans l'Immobilier (GEFI) regroupant 14 fédérations.

L'UNICE, pourtant porte-parole des entreprises en Europe (propriété des moyens de production) n'intervient pas sur le droit de propriété. La propriété n'a pas pour vocation à être défendue comme droit de l'homme, d'autant plus que la Ligue des droits de l'homme ne se mobilise par pour ce droit.

En revanche, pour l'UNPI, la défense du droit de propriété doit être sanctionné comme un droit fondamental.

En France, dans les années 90, le Conseil constitutionnel formellement reconnaît le droit au logement revendiqué par les associations (Abbé Pierre, ATD quart monde, les associations pour le droit au logement, …). L'UNPI n'est pas d'accord, car le locataire même s'il ne paie plus son loyer ne peut être plus être expulsé. Selon l'UNPI, il faut donc réaffirmer les « vrais » droits, affirmer le droit de propriété comme droit fondamental

(pas besoin qu'il soit inscrit dans la Charte, du moment qu'il est reconnu et que ne soit pas inscrit le droit au logement) ; l'article 32 de la Charte affirme le droit à une aide au logement.

En plaçant le droit de propriété au niveau juridique, les différents représentants des propriétaires peuvent dépasser les situations économiques et sociales nationales différentes : c'est une dénationalisation du droit de propriété donc de la propriété. Les Etats membres gardent leur pouvoir pour régler la propriété au niveau national avec des principes communs à l'Europe. Pour mettre en place cela il faut des professionnels (avocats, notaires, agents immobiliers, administrateurs de biens). Il faut réaliser une étude de droit comparé.

La Charte des droits fondamentaux est d'une importante capitale pour l'UNPI, puisque le droit de propriété comme droit fondamental va devenir la déclaration des « droits » de tous les européens. L'UNPI veut que le droit de propriété soit reconnu au niveau européen « inviolable et sacré » comme il est écrit dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Les défenseurs du logement social, les syndicalistes exclus de l'espace politique européen contestent les belles constructions juridiques complètement abstraites déconnectées de la réalité sociale.

Les représentants de l'UNPI ont compris que face au réseau européen du logement social, il fallait qu'il y ait dans le cadre français, un espace européen de la propriété européenne.

Le droit de propriété oppose donc deux conceptions de la politique du logement dans le cadre de la reconnaissance de la propriété privée.

1. La conception libérale de l'UNPI réaffirme la nature marchande du logement comme bien : accession ou location, échange entre (producteurs) bailleurs, propriétaires et (consommateurs) locataires, accédants.

2. Les gestionnaires municipaux, régionaux, les associations raisonnent de la même manière avec un volet social (la construction de logements sociaux) répondant aux mêmes critères économiques (construction, gestion, expulsion des plus pauvres, etc.).

Le droit de propriété est la base du système capitaliste, qu'il soit celui des moyens de production ou d'échanges. Les associations veulent imposer un droit de propriété plus juste. En reconnaissant le droit de propriété inaliénable, ils sont contraints de limiter ses effets en demandant seulement plus de logements sociaux. Ils refusent le droit absolu de réquisition. Ils déclarent illégal, comme les autres partis de la bourgeoisie, le droit d'occuper des logements vides, de squatter, sous prétexte qu'il y a violation de la propriété privée, que de nombreux sans abris ou mal logés attendent depuis des années, etc.

Ils ont ainsi comme leurs adversaires une position réactionnaire. Ils s'opposent aux initiatives révolutionnaires des masses qui remettent en cause le droit de propriété, celui du propriétaire foncier qui a des locataires. Avec l'UNPI, ils ont ceci en commun qu'ils défendent la propriété privée, le droit des propriétaires, même s'ils ont vocation à défendre les locataires.

Pour les révolutionnaires, il est légitime d'occuper les logements vides en commençant par les institutionnels, les multipropriétaires, les bâtiments des collectivités, de tous les bâtiments vides de l'Etat, des bureaux inoccupés, de la socialisation des terrains municipaux, d'Etat ou des administrations et autres mesures. Le programme des révolutionnaires c'est de généraliser la socialisation du logement en limitant la propriété à un logement individuel et à une résidence secondaire maximum.

Nous savons que c'est seulement quand le prolétariat sera au pouvoir, comme le dit Engels, que nous pourrons résoudre facilement la question du droit au logement.

En attendant, les sans abri, les mal-logés doivent se regrouper dans des comités de lutte et d'action et occuper massivement les logements vides, s'organiser pour s'opposer par tous les moyens aux saisies immobilières, aux huissiers et autres chiens de garde de la bourgeoisie. Il faut en matière de logement, utiliser des moyens révolutionnaires, exercer la justice populaire basée sur le droit légitime à avoir un toit. ★

L'Etat, les masses et les logements vides

Un système qui marche sur la tête

La France compte 33 millions de logements dont 27,8 millions de résidences principales, 3,1 millions de résidences secondaires et 2 millions de logements vides, la moitié en collectif et l'autre moitié en individuel, selon l'Insee.

En pleine crise du logement, l'Etat a décidé de ponctionner 340 M€ par an au logement social. Selon le journal le Point, alors que le taux de vacance moyen oscille depuis des années entre 3 % et 4%, certains bailleurs sociaux affichent encore 7%, 8%, voire 10% ou 12% d'appartements vacants.

A Marseille, selon la fondation Abbé Pierre, il y aurait pour l'ensemble du parc logement 33 000 à 34 000 logements vacants sur la zone des 18 communes de la Communauté urbaine, soit 7 % de son parc de logement. Un chiffre qui coïncide avec celui des mal-logés à Marseille. Il y a bien sûr les familles entassées dans de petites surfaces, ou encore les travailleurs précaires, mais également - phénomène qui entre en compte dans les chiffres du mal-logement - « *des petits propriétaires qui n'ont plus les moyens de faire face à l'explosion des charges et qui laissent leur logement se dégrader* », explique Fathi Bouara, directeur régional de la fondation Abbé Pierre.

Certes, réattribuer d'urgence ces milliers d'appartements vacants ne suffira pas à résoudre la crise du logement. Cela permettrait néanmoins d'accéder aux souhaits d'une partie des quelque 700 000 familles inscrites sur liste d'attente, parfois depuis des années.

Car la situation du logement est complexe. Ainsi, certaines villes, comme Niort ou Poitiers, ont un surplus de

logements. « *En 2011, on va atteindre les 3.000* [logements vides], *au vu des programmes immobiliers qui ne cessent de sortir de terre un peu partout en ville* », s'alarme le volontiers iconoclaste président de l'UNPI-79, Jean Bigot, dans la Nouvelle République.

Le coupable serait la loi Sellier, qui incite à acheter pour louer. Ainsi, la plupart des appartements qui poussent actuellement comme des champignons, ne sont pas achetés pour y habiter, mais par des non-Niortais qui investissent afin de défiscaliser et arrondir leurs revenus. « *Qu'on maintienne la loi Sellier à Paris et en région parisienne, parce qu'il n'y aura jamais là-bas assez de logements. Mais il est absurde de continuer à construire dans une ville qui compte 2.000 logements locatifs vides. Il faudra des années pour absorber ce surplus.* » Conséquence : les loyers sont en baisse depuis 2007 sur la ville, annonce l'UNPI-79, mais le fait qu'il y ait des logements vides neufs ne produit pas la purge des logements vétustes.

L'Etat et les « dispositifs pansements »

Du côté de l'Etat, le secrétaire d'Etat au Logement Benoist Apparu souhaite que les HLM puissent acquérir des appartements vacants pour en faire des logements sociaux.

Pour faire face à la pénurie de logements, les organismes HLM pourraient ainsi faire des propositions de rachat de logements aux propriétaires pour en faire des logements sociaux, immédiatement disponibles.

L'idée n'est pas vraiment nouvelle. En 2008, Christine Boutin, alors secrétaire d'Etat au logement avait déjà fait des projets dans ce sens. Elle prévoyait alors une subvention de l'Etat -1,5 milliard d'euros- pour l'achat de 30.000 logements n'ayant pas trouvé acquéreur auprès des promoteurs.

Benoist Apparu est opposé à la réquisition des logements vides et juge l'idée « *intellectuellement séduisante mais contre-productive* ». « *Je suis contre la réquisition. Quelqu'un qui ne souhaite pas mettre son bien sur le marché, c'est son choix et son droit* », affirmait-il sur RMC l'an dernier. Il souhaite en revanche le développement de «*l'intermédiation locative*» qui aurait pour effet de remettre sur le marché de la location des biens vacants. Il incite ainsi les associations à louer en leurs noms et au prix du marché des appartements qu'elles sous-loueraient ensuite aux ménages modestes. L'Etat payant la différence entre les deux loyers.

C'est donc une solution de compromis que l'Etat adopte là, pour sauver le sacro-saint droit de propriété.

Elle est notamment appliquée dans la région de Toulouse, qui compte 30 000 logements vides. Ainsi, d'après

un article de la Dépêche, la SA HLM des Chalets, dont le conseil général est actionnaire, accompagne cette opération destinée à ramener du parc disponible sur le marché. « *La SA des Chalets se chargera de guider le propriétaire dans la réalisation des travaux éventuels, vérifiera leur réalisation dans le respect des devis. Elle louera l'appartement directement au propriétaire et se chargera de le sous-louer à un occupant dont la situation est compatible avec les caractéristiques du logement* », explique-t-on au conseil général.

L'offre « Louez confiant » concerne les propriétaires qui, pour diverses raisons, possèdent un logement qui « dort ». Moyennant un forfait de 500 €/an (exemple pour un appartement de superficie moyenne, T3), la SA des Châlets décharge le propriétaire de tous les problèmes de gestion. L'appartement sera proposé à la location selon les barèmes de loyers supérieurs du parc HLM, soit 7,54€ le m2. Le conseil général finance une partie des travaux de remise en état et de mise aux normes. C'est souvent nécessaire pour des logements restés longtemps inoccupés. La subvention s'élève à 30 % du montant total des travaux réalisés jusqu'à 15 000€, soit une aide maximum de 4 500€.

Les propriétaires préfèrent ne pas louer car les procédures d'expulsion sont longues et coûteuses, environ 2, 3 ans et les propriétaires se retrouvent avec des arriérés d'impayés, le coût de la procédure, plus très souvent les remises en état du logement, tout en continuant de payer les charges et le foncier… Ce qui arrive aussi assez fréquemment, c'est que les cautions ne sont également pas solvables non plus.

Autre cas de figure : des propriétaires ont investi avec des financements dans des biens neufs qu'ils ont loués.

Dans la mesure où ils ne sont pas réglés de leurs charges, les banques saisissent le bien. Il arrive alors que l'appartement soit vendu au tribunal alors que le locataire est encore dedans.

En ce qui concerne les logements à rénover, selon Pierre Izard, président du conseil général, « Les travaux de remise en état seront soutenus financièrement, effectués avec le soutien de la SA des Chalets qui se chargera de la gestion dans le cadre d'une sous-location. »

De son côté, le DAL juge positives la garantie locative ainsi que la sous-location. « *La sous-location est une bonne alternative aux hôtels taudis qui coûtent beaucoup d'argent à la collectivité. Cela permet aussi d'améliorer la fluidité entre l'hébergement d'urgence, les foyers et le logement social* ».

En revanche, le DAL se dit plus sceptique quant aux subventions pour travaux accordées aux propriétaires : « *Il n'y a*

pas de mesures coercitives vis-à-vis des propriétaires. Et il ne faudrait pas que ces fonds leur permettent seulement de rénover leurs logements sans les mettre ensuite en location. Si cet argent ne sert pas à la construction de logements sociaux dont on sait la nécessité, la mesure peut être pervertie. ».

Il existe un autre « dispositif pansement » qui a pour but de ne pas recourir à la loi de réquisition, la taxe sur la vacance (TLV). Selon le journal Libération, à Paris, où il y a pourtant 136 000 logements vides, seuls 16 000 appartements sont soumis à la TLV. Dans d'autres agglomérations où la situation du logement est critique, la TLV est en vigueur : Lille, Bordeaux, Lyon, Nice, Toulouse, Montpellier, Nice et Cannes-Grasse-Antibes. Entrée en vigueur en 1999, la TLV a été très dissuasive. On comptait à l'époque 187 523 logements taxés. Neuf ans plus tard, dans ces mêmes agglomérations, la TLV, ne concerne plus que 86 507 maisons ou appartements.

D'autre part, à Paris, mais aussi à Lyon, les municipalités ont mis en place des dispositifs d'aide aux propriétaires de logements vacants, qui souhaitent les remettre sur le marché. Aide aux travaux, aides financières, et sécurisation pour le paiement des loyers.

Mesures incitatives, taxes, dispositifs,… en bref, TOUT mais sûrement pas la réquisition !

***« La propriété c'est la liberté »* (sic !)**

Pour développer un peu sur le sujet du droit de propriété, voici des extraits d'un article du site internet réactionnaire contrepoint.org, « *Journal quotidien en ligne de tendance libérale et libertarienne couvrant l'actualité francophone et internationale* ». Si nous publions ces extraits ici ce n'est évidemment pas parce que nous partageons leur analyse, mais parce que ce qu'ils dénoncent et ne veulent pas, nous le défendons et le voulons.

Ainsi, comme nous l'avons affirmé dans l'article sur l'UNEPI (voir p.7), ces « *libertariens* » s'appuient sur « *l'article II de la déclaration du même nom de 1789 : «le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression»* » pour défendre le droit à la propriété qui devrait, selon eux, être supérieur au droit au logement.

Dans la même logique, ils affirment : « *Réquisitionner les logements vacants serait donner à la société un signal extrêmement fort indiquant que ceux qui nous dirigent choisissent de nier l'importance de la propriété, donc de la liberté, et donc de soviétiser la société française. Dans ces conditions, qui serait assez fou pour investir dans un logement locatif, même avec les plus grosses carottes fiscales possibles ?* » Car pour ces adorateurs du Capital, la propriété c'est la liberté ! La conséquence « *dramatique* » pour eux serait que « *le marché du logement mourrait à petit feu.* » Si eux s'opposent à la « *soviétisation de la société française* », nous sommes de notre côté entièrement pour, à condition justement que le marché du logement meure à petit feu et cède la place à la garantie d'un toit pour toutes et tous !

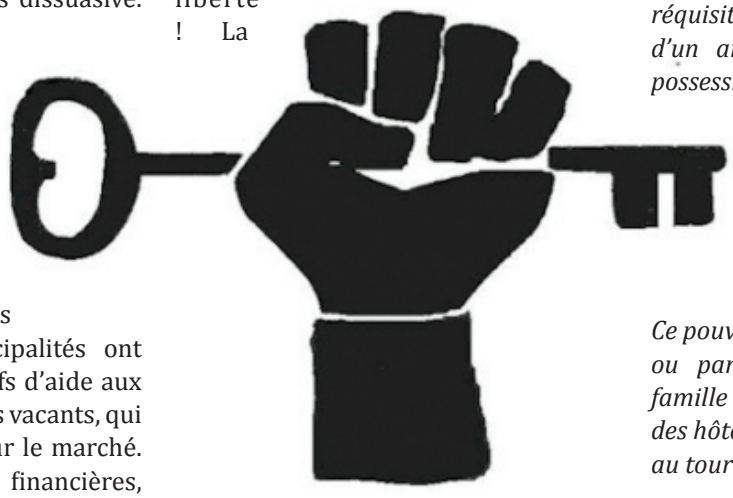

Leur solution « miracle » pour résoudre la crise du logement : « *Il faut au contraire réduire le niveau de risque législatif lié à ce type d'investissement afin de le rendre plus intéressant et désirable pour des investisseurs en quête de rendement faible mais régulier.* » Et ainsi, par magie, la fameuse « main invisible » du marché résoudrait tous les problèmes… La réalité nous prouve tous les jours le contraire !

La force des masses

Du côté de la population, il y a, selon les sondages, entre 69 et 74% des Français qui seraient favorables à la réquisition des logements vides. Et c'est bien normal, car, pour peu que l'on fasse partie de la classe ouvrière ou des couches populaires, on voit tous les jours des logements abandonnés dans son voisinage et l'on connait quelqu'un dont le logement est un problème dans sa vie de tous les jours.

Il y a au moins deux procédures utilisables par les maires pour utiliser la loi de réquistion. Voici ce qu'affirme les articles L. 641-1 et L. 641-2 du code de la construction :

« *Sur proposition du service municipal du logement et après avis du maire, le représentant de l'Etat dans le département peut procéder, par voie de réquisition, pour une durée maximum d'un an renouvelable, à la prise de possession partielle ou totale des locaux à usage d'habitation vacants, inoccupés ou insuffisamment occupés, en vue de les attribuer aux personnes mentionnées à l'article L. 641-2.*

Ce pouvoir s'étend à la réquisition totale ou partielle des hôtels, pensions de famille et locaux similaires, à l'exception des hôtels et pensions de famille affectés au tourisme.

A titre transitoire, le représentant de l'Etat dans le département peut, après avis du maire, exercer le droit de réquisition prévu au présent article dans toutes les communes où sévit une crise du logement.

La durée totale des attributions d'office prononcées postérieurement

+ D'INFOS SUR LA RÉQUISITION

Un petit document PDF résume deux possiblités pour les Maires de recourir à la loi de réquisition. On peut le consulter à cette adresse :

www.maires56.asso.fr/public/media/pdf/notes-explicatives/reequisition-logement.pdf

Si vous avez des difficultés à y accéder, nous pouvons vous envoyer le fichier : lacausedupeuple@gmail.com

au 1er janvier 1959 ne peut excéder cinq ans, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel pour une durée supplémentaire de deux ans au plus dans les conditions fixées par décret.

Article L641-2

Sont seules susceptibles de bénéficier des dispositions du présent titre :

Les personnes dépourvues de logement ou logées dans des conditions manifestement insuffisantes ;

Les personnes à l'encontre desquelles une décision judiciaire définitive ordonnant leur expulsion est intervenue. »

Cette disposition n'a été appliquée qu'à trois reprises depuis la vague de réquisitions suite à la seconde guerre mondiale. Il est donc important que les expulsés, mal-logés, etc. appliquent eux-mêmes cette loi en réquisitionnant en masse les logements vides.

C'est notamment ce qu'ont fait des femmes de St Martin d'Hères dans l'Isère. Voici leur appel à la lutte :

« *Aujourd'hui [ces femmes] se rebellent et nous sommes installées depuis samedi 6 mars [2010] dans un logement vide à Renaudie (OPAC 38). Nous avons décidé de les soutenir et nous vous appelons à nous rejoindre ! [...] Elles demandent des T3 ou des T4 : elles hébergent leurs enfants en recherches d'emplois ou étudiants à la maison, elles gardent leurs petits-enfants.*

Avec elles, nous exigeons des logements adaptés à nos situations de santé, à nos revenus, à nos situations familiales. [...]

Des logements et bâtiments vides, il y en a. Regardons autour de nous ! [...]

Nous demandons que soient réquisitionnés les logements vides ! [....]

Nous demandons l'arrêt des menaces, des assignations par les huissiers et des décisions d'expulsion prises dans le cadre du tribunal, mettant la pauvreté, les difficultés financières, au rang de la judiciarisation plutôt qu'au rang social. [...]

Nous vous appelons à nous signaler les logements vides portés à votre connaissance.

Venez nous rendre visite, nous soutenir, parler de vos colères, nous apporter de quoi aménager l'appartement...

Contact :
defends-toit@boum.org
06 33 72 79 31 / 06 87 02 58 44 »

Après cette occupation, l'expulsion a été prononcée par le tribunal. Elles ont alors déménagé, dans l'optique de garder l'initiative entre leurs mains. Elles ont donc choisi d'occuper un local pour s'organiser et tracer des perspectives de lutte.

Ainsi, le 9 juin dernier, ce groupe de femmes a décidé d'occuper la Mairie de manière illimitée. Après avoir été expulsées manu militari par les flics de la BAC, elles ne se sont pas découragées et ont installé un campement devant la Mairie le 14 juin dernier. Après un rendez-vous avec les élus, elles ont décidé de plier les tentes et d'attendre les visites d'appartements promises. Nous attendons la suite de leur lutte.

C'est un exemple des multiples possibilités de lutte qui existent et n'attendent qu'à se développer au vu de la situation de plus en plus difficile pour se loger.

Les quelques luttes dont nous parlons et auxquelles nous participons sont les flocons qui constitueront demain l'avalanche du mouvement de masse pour le droit au logement, mais également pour la remise en cause globale du système qui produit ces situations. C'est de ces luttes que naissent les solutions réelles aux problèmes de logement, par le renforcement du camp du peuple marche après marche. Au cours de la lutte, les perspectives apparaissent de plus en plus clairement et la croisée des chemins se réduit à une seule direction. C'est dans cette direction, celle de la révolution, que nous luttons, tout en faisant bien attention à ne pas louper la marche qui nous ferait tomber tout en bas de l'escalier. ★

Main basse sur l'école publique (Eddy Khaldi Muriel Fitoussi)

A grands coups de serpe, on taille à la fois dans les effectifs et dans la formation du corps enseignant ; on supprime la carte scolaire afin d'éradiquer ce qui restait de mixité sociale dans l'école publique ; on multiplie les établissements privés qu'on subventionne plus amplement qu'avec, jadis, les fameux crédits Baranger qui donnaient à l'école privée ce qui revenait de droit à l'école publique. Mais ne nous étonnons pas : l'école confessionnelle et privée recueille ainsi les fruits tombés des plans de destruction du service public. Et la petite phrase de Sarkozy qui comparait récemment le curé à l'instituteur à l'avantage du curé vient conforter ce grand mouvement. Bref, tout va dans le sens d'une privatisation en règle du service de l'Education Nationale. Cela n'a rien de bien surprenant dans un projet global de gouvernement qui projette de mettre à mort tous les services publics, où l'hôpital doit devenir une entreprise, les malades des clients (ce que sont aussi d'ailleurs devenus ceux qui avant étaient les « usagers » de la SNCF). Bref, la fameuse main invisible du marché est passée par là et la laïcité qui part en lambeaux devra s'en accommoder.

Tout n'est pas perdu pour tout le monde et déjà les églises diverses se battent pour récupérer tout ce qui est récupérable dans les cendres de l'école républicaine, moribonde, celle qui se voulait à l'origine laïque et gratuite. Rappelons au passage que l'école est toujours un reflet de la société qui la crée. L'école du XIXème siècle, laïque, gratuite et obligatoire était née à peu près à l'époque où l'industrie avait besoin de bras mais aussi et en même temps d'ouvriers capables de lire des modes opératoires et toutes sortes d'autres processus techniques. Le capitalisme n'a jamais été philanthrope et ses besoins ont toujours été des ordres exécutés avec plus ou moins de vigueur et de rapidité selon le rapport de force entre la classe dominante et ses opprimés. Plus tard, dans les années

70, avec l'essor du secteur tertiaire et le déclin programmé de l'agriculture française, l'école va devenir obligatoire jusqu'à 16 ans et les collèges Pailleron vont fleurir dans maintes villes et banlieues. Plus tard, mais toujours en lien avec le développement exponentiel des technologies, 80% d'une classe d'âge devront être bacheliers. Et enfin maintenant, toujours dans ce grand vent de privatisations ouvertes ou déguisées, voilà que les universités deviennent autonomes. La boucle est bouclée.

Le livre ne parle pas de la nature de classe de l'école républicaine. Il ne parle donc ni de son caractère inégalitaire et élitiste dans sa conception. Dans un système capitaliste, il convient d'éduquer les enfants en fonction des besoins de ce système. Au temps de la révolution bourgeoise de 1789, il fallait abolir toutes les barrières qui entravaient la libre circulation des marchandises et des personnes ; donc casser le régionalisme, tuer les langues locales et imposer partout le français par « l'école républicaine obligatoire, laïque et gratuite » etc. Ce qui fut fait. Mais maintenant le champ d'action du commerce, c'est le monde entier. La main d'œuvre peu qualifiée est moins chère et plus malléable ailleurs puisqu'elle n'y a pas encore mené et gagné les luttes pour les fameux acquis sociaux qui ruinent, paraît-il, la société capitaliste et qu'il faut donc absolument supprimer (ce qui est en voie de se faire). Entre autres, le droit à l'éducation. C'est un droit qui chaque jour devient plus formel. Allez faire un tour dans les quartiers populaires pour y voir le délabrement de tous les services publics : écoles sans profs, classes surchargées, enseignants jeunes, inexpérimentés et peu formés à un métier difficile dans une société où la compétition et l'argent sont érigés en valeurs suprêmes. Services

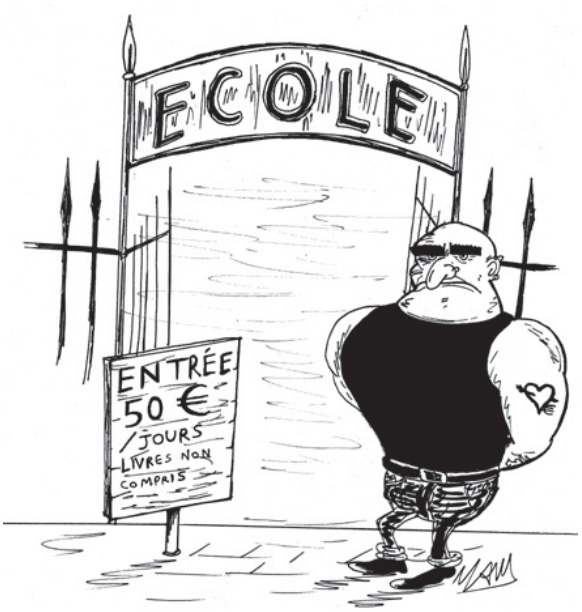

des postes privatisés. Services des transports locaux très négligés (bus rares, ligne D du RER souvent en panne et quasi constamment en retard quand on parvient à s'y entasser à coups de coudes ou grâce aux fameux « pousseurs » engagés par la RATP ou la SNCF).

Bref, quand on ne fait pas partie de la classe des « héritiers » que Bourdieu dénonçait, il faut un courage immense et une volonté peu commune pour essayer d'échapper à cette double peine d'être né pauvre dans une société qui fait la guerre aux pauvres en les reléguant dans des nouveaux ghettos sociaux où tout est fait pour les enfoncer davantage. Le caractère inégalitaire de l'école française a été dénoncé dans un rapport de l'OCDE. Son élitisme l'a été aussi par les sociologues Baudelot et Establet : « L'élitisme républicain » dans une étude sur les résultats du classement Pisa. Cet ouvrage dénonce une culture du classement et de l'élimination précoce, une école qui cherche la réussite d'un petit nombre seulement. Y est aussi dénoncée une grande tolérance aux inégalités et à leur reproduction. Le constat est accablant et la politique actuelle va tout faire pour que les choses empirent.

Le fameux ascenseur social qu'a pu être l'école à l'époque du capitalisme ascendant est en panne au sous-sol, dit-on dans les quartiers populaires. L'œuvre de destruction systématique de ce qui reste du service public laïc d'Education Nationale progresse à grands coups de sabre comme s'il y avait quelque chose d'inéluctable. Comme si on cassait des branches déjà mortes. Et il faudra plus que l'énergie désespérée et le dévouement du corps enseignant pour arrêter le processus. Disons-le, il faudra la révolution sociale pour se débarrasser de l'école au service du capitalisme. Une révolution sociale du type de ce que proposait la « Commune de Paris » dont nous célébrions l'anniversaire en mars dernier au mur des Fédérés. ★

INDIGNEZ-VOUS !

Si cet opuscule n'était qu'un appel à l'indignation, on pourrait se demander pourquoi un grand de la Résistance française à l'occupation nazie lance le mot d'ordre « Indignez-vous ! » plutôt que : « RESISTEZ ! REVOLTEZ-VOUS ! ». Il faut néanmoins lire le texte en entier (notes comprises) pour mieux comprendre le succès international de ce petit opuscule. Et nous devons aussi constater ce que dans la pratique le mot d'ordre a déclenché un mouvement de résistance : les « indignados de la Puerta del Sol » à Madrid ont occupé cette place symbolique et inquiété l'Etat espagnol. Les indignés de Grèce continuent d'arpenter les rues sans leurs syndicats qu'ils traitent de « domestiques » et s'ils crient dans le désert que ce n'est pas à eux les humbles, les petits, les pauvres de payer la crise, bref si tous ces cris n'arrivent pas à percer le mur d'indifférence et de violence de l'Etat, c'est bien que l'indignation ne suffit pas. Comme le dit d'ailleurs Hessel lui-même, elle est un motif de résistance. Tous ces indignés hurlent, sans qu'on veuille les entendre, que c'est à la finance d'assumer les conséquences de ses folies destructrices et inhérentes à la nature même du capitalisme avec son actuelle dérive financière. Disons que cette indignation, cette expression brute du mécontentement latent général est un peu comme une brèche dans le mur de la résignation. Cette indignation est une prise de conscience, un pas en avant vers la prise en main de nos propres affaires par nous-mêmes… .à condition pourtant que nous sachions organiser cette résistance.

Car on a raison de s'indigner et de se révolter. (On aurait même d'ailleurs raison de faire aussi la révolution).

On s'indigne et c'est un signe du mécontentement qui gronde partout, au cœur des capitales impérialistes comme du fonds de la misère noire des pays opprimés et au Moyen-Orient insurgé. Contre le gâchis capitaliste qui partout jette la jeunesse dans le chômage et la précarité et refuse aux vieux travailleurs un repos plus que mérité et tout simplement gagné avec leur sueur, affirmé par la loi à un moment de l'histoire et bafoué aujourd'hui par la bourgeoisie au pouvoir.

Le texte de Stéphane Hessel se présente comme un « Appel aux jeunes générations » et ce sont bien elles qui ont été au premier rang de la contestation à Madrid, au Maghreb, en Grèce etc. Cet appel se réclame à juste titre du programme très progressiste du Conseil National de Résistance (élaboré il y a 67 ans certes mais toujours aussi actuel dans ses propositions sociales). Il a évidemment soulevé alors et jusqu'à maintenant, à retardement, de véritables flots de haine tant au MEDEF de l'époque qu'à la Présidence de la République aujourd'hui. Reportons-nous, pour petit rappel, au fameux discours électoral où N. Sarkozy a promis d'abolir tous les acquis de mai 68 et tous ceux du CNR ; bref la bourgeoisie en général veut du passé des acquis sociaux « faire table rase » et chacune de ses prétendues réformes est une régression sociale (attaques contre le droit à la retraite, la sécurité sociale, le droit syndical, le code du travail, les 35 heures, etc.).

Et se pencher sur le Programme du CNR au moment où les bénéfices des grandes entreprises cotées à la Bourse de Paris ont atteint 98,3 millions d'euros en 2010, en hausse de 24% par rapport à 2009, aurait pu être une magnifique invitation tendue par Stéphane Hessel aux syndicats français s'ils n'avaient pas le nez englué dans la collaboration de classes. Les notes du petit livre de S. Hessel ne disent pas que les « socialistes » (arrivés au pouvoir en 1947) ont toujours été des anti-communistes, qu'ils se veulent les gérants du capitalisme et non ses fossoyeurs. Nous qui sommes les gardiens de l'histoire, nous nous souvenons que c'est Jules Moch (ministre de l'Intérieur) qui a envoyé 60 000 soldats et policiers contre 15 000 mineurs en grève en 1948 et que Lacoste a eu un rôle sinistre pendant la guerre d'indépendance de l'Algérie (il a même encouragé la torture). Et après tout, si ce tout petit fascicule pouvait rappeler au Parti « Communiste » qu'il est bien oublieux de ses promesses révolutionnaires et tout simplement de son histoire, ce serait un travail utile qu'il a fait pour tous les militants du P « C » F un peu désorientés par ses reniements

Un groupe de partisans entre 39 et 45

et sa pratique…

Mais revenons aux notes de S. Hessel. Le 26 août 1944 le CNR remet au général de Gaulle son programme adopté en Assemblée Plénière le 15 mars de cette même année. La France est exsangue. Mais la révolution bolchevique a ouvert des horizons nouveaux qui font trembler les possédants. Et c'est cette France, exsangue, répétons-le, qui fait pourtant voter les lois les plus progressistes du monde capitaliste pour les classes populaires. Une France exsangue a pu voter et financer toutes ces lois progressistes, comment pourrait-on accepter sans résister la destruction programmée de tous les acquis sociaux de cette époque à l'heure où la production a connu une extraordinaire progression géométrique, grâce au travail de millions d'ouvriers et à la technologie mise au service de cette production.

Mais ce qu'on ne comprend pas du tout, c'est pourquoi un grand résistant à l'occupation nazie, un camarade des martyrs du Plateau des Glières, appelle à une action non-violente. Daniel Hessel pourtant connaît la violence du capitalisme : les notes du fascicule rappellent que toutes les conquêtes sociales de l'après-guerre, se situent précisément à un moment de l'histoire de France où l'appel aux armes n'était pas très loin derrière et où l'état bolchevique (et l'armée rouge) semblaient se porter garants d'un espoir de nouvelle société. Nous qui avons lu « Le rôle de la violence dans l'histoire » et qui testons chaque jour dans la pratique la violence des licenciements, des salaires de misère, (ne parle-t-on pas des « travailleurs pauvres » ?) la violence des expulsions de son logement ou de son pays d'asile, bref nous qui ne sommes pas tombés de la dernière pluie, nous invitons moins à s'indigner qu'à se révolter, ou plus exactement nous voulons faire de l'indignation une première arme de résistance.

Répétons enfin pour conclure que les notes qui accompagnent le fascicule sont au moins aussi intéressantes sinon plus que le fascicule. Elles sont des rappels très précis des crimes de la bourgeoisie mais aussi des conquêtes de la classe ouvrière quand elle est debout et organisée.

NB. Loin de s'éteindre depuis que les « indignés » ont levé les différents camps dans toute l'Espagne, leur mouvement de protestation s'étend et prend des formes durables. Défilés de 150 000 mécontents contre le pacte de stabilité de la zone euro et les impératifs budgétaires et appel à l'organisation d'une grève générale face à un chômage de 21% et 45% chez les moins de 25 ans. Un mois après sa naissance, le mouvement perdure sous la forme d'« assemblées de quartier », de réunions décentralisées et de commissions en tous genres traitant des problèmes sociaux, éducatifs, culturels. La semaine passée, elles ont réussi à freiner des expulsions et même empêché l'huissier d'intervenir grâce à une mobilisation des « victimes de l'immobilier » (regroupées derrière leur Plateforme). ★

on a raison de se révolter !

Contre les lois racistes anti-musulmanes, contre le projet de révolution culturelle loyaliste !

Une nouvelle loi raciste est sortie en avril.

[La loi du 11 octobre 2010 posant le principe d'interdiction générale de la dissimulation du visage dans l'espace public est applicable depuis le 11 avril 2011. Une circulaire du 2 mars 2011 précise que la loi s'applique aux voies publiques, ainsi qu'aux lieux ouverts au public ou affectés à un service public. Par conséquent, les salariés exerçant leur activité dans un espace public sont concernés par l'interdiction posée par la loi. Cette interdiction n'est donc pas seulement limitée aux seules administrations et lieux affectés au service public (hôpitaux, bureaux de poste, agences Pôle Emploi…), mais s'applique également aux entreprises privées intervenant sur la voie publique et celles ouvertes au public (par exemple cinémas, commerces, cafés, restaurants, gares, transports en commun…). En revanche, la loi ne s'applique pas aux entreprises ou locaux dont l'accès est réservé aux salariés. L'interdiction concerne le port d'une tenue « destinée à » dissimuler le visage, c'est-à-dire l'ensemble des vêtements portés par une personne (hors lunettes, barbe ou maquillage) le rendant non reconnaissable. Ainsi, les yeux, le nez et la bouche doivent être visibles. L'administration cite à titre d'exemple le port de cagoules, de voiles intégraux (ex. : burqa, niqab), de masques ou de tout autre accessoire ayant pour effet de dissimuler le visage.]

Cette loi de discrimination culturelle-religieuse qui appelle à harceler les Musulmanes voilées partout où elles vont, va placer ces femmes dans un état de peur et de stress constant, car il y a une grande incertitude qui plane : suis-je illégale ici, là-bas, suis-je illégale tout court ? De même, la réaction des policiers dépendra des endroits, des directives locales. La France, « pays de la loi », sort une loi qui ne sera pas vraiment appliquée, bref : pas une loi, mais un avertissement, une menace pour les unes et un appel à la haine et à la dénonciation pour les autres. Pour le secrétaire général adjoint du Syndicat des commissaires de police, Manuel Roux, la loi sera de fait « *infiniment difficile à appliquer et infiniment peu appliquée* ».

Le ministre de l'intérieur Guéant l'a dit lui-même : il faudra du « courage » pour faire appliquer cette loi. Le « courage » civique de dénoncer, d'arrêter des gens pour leurs vêtements, le « courage » de se transformer en fantassins au service du racisme d'Etat.

En effet, derrière cette loi, il y a une campagne officielle qui dure depuis plus de dix ans contre nos frères et soeurs les Musulmans. Ce nouvel assaut idéologique contre les Musulmans fait partie d'une guerre de positions contre une partie du peuple, menée sur le front idéologique à la façon d'une mimique de révolution culturelle, mais loyaliste, cherchant à ressouder une majorité à l'Etat bourgeois en renforçant ce qui est réactionnaire et raciste en elle.

Nous pensons qu'ici le concept de 'loyalisme' s'applique bien. Il désigne à l'origine une idéologie d'extrême-droite suprémaciste propre aux colons britanniques et à leurs descendants au Nord de l'Irlande occupée; qui consiste à être loyal envers l'Empire britannique, pas envers sa classe. Cette idéologie affirme que les colons d'origine britannique sont plus civilisés que les populations irlandaises indigènes, qui doivent donc être soumises. L'Etat britannique a transformé les populations protestantes, descendantes des colons, en garnison civile de l'Empire. Il les a favorisées matériellement et a manipulé ses pensées et ses sentiments à coup de vénération monarchique et d'intolérance religieuse. L'impérialisme britannique a toujours soutenu ces tendances, puisqu'elles permettaient de neutraliser les luttes de classes à l'intérieur de la garnison protestante, de diviser les prolétaires en deux camps hostiles, et d'empêcher l'unité irlandaise.

Mais quel est le rapport entre le loyalisme britannique et la politique de l'Etat français ? Pourquoi l'Etat mène-t-il tambour battant cette offensive générale contre les Musulmans, pourquoi fait-il appel ainsi de façon directe « à l'initiative » de la population? Parce qu'il est en détresse, qu'il veut se re-légitimer en reformant une majorité autour de lui tout en divisant le peuple. Pour cette raison, il tente de lancer une copie défigurée de la révolution culturelle. Il s'agit de téléguider un mouvement réactionnaire dans les masses, d'animer ou de réanimer les préjugés racistes dans le peuple, de libérer la parole réactionnaire, et de faire en sorte que ce soient les citoyens eux-mêmes qui prennent en charge la dénonciation et la répression des fautives : fautives parce que Musulmanes et s'affichant telles.

La stratégie consiste à faire passer cette attaque pour une défense des « grands » principes laïcs et républicains, de faire passer la réaction anti-populaire pour une oeuvre progressiste et éclairée. Mais, en réalité cette idéologie française s'appuie sur ce qu'on peut appeler un «communautarisme de la majorité», qui permet à cette majorité de tenir à l'écart les minorités, musulmanes en particulier, par tout un tas de réflexes hérités, comme par exemple le rite du saucisson-vin-rouge ou des barbecues alcoolisés. Ce communautarisme blanc et d'origine catholique est une force d'inertie très lourde qui empêche de réaliser pleinement cette unité dans la classe ouvrière et dans le peuple en général.

Lorsque ces vieilles habitudes populaires, majoritaires et inconscientes sont sanctifiées officiellement par l'idéologie de la République et de la laïcité, les résultats sont désastreux, le fascisme gagne facilement des positions en se glissant en douceur dans la vision du monde dominante.

L'Etat réactionnaire compte sur deux types de fantassins : d'une part les fonctionnaires comme les professeurs, employés de pôle emploi, contrôleurs SNCF, qui pourront facilement alerter la police. Faute d'avoir pu enrichir ou au moins stabiliser l'existence de ces couches sociales qui vivent dans l'angoisse de la rechute dans le prolétariat, l'Etat cherche à les reconquérir par un autre biais : par l'enrôlement idéologique, en renforçant

leur loyalisme grâce à cette guerre de basse intensité contre les Musulmans et Musulmanes, et plus largement toutes les minorités.

L'autre troupe de fantassins est beaucoup plus vaste, il s'agit des masses populaires d'origine indigène-française, ou d'origine catholique, ou tout simplement non musulmane. Par l'intoxication idéologique, il s'agit de s'appuyer sur la colère populaire et de la canaliser en affichant une cible autorisée : les Musulmans, de telle façon que le loyalisme envers les institutions et la France bourgeoise soit renouvelé. Il n'est pas rare d'entendre dans les bars des remarques comme : « Il s'est marié avec une Arabe, et maintenant il est musulman, c'est dégueulasse, c'est un traître! ». Les expressions de racisme qui se cachaient dans une certaine mesure, deviennent aujourd'hui légitimes parce que la source de la légitimité, l'Etat, le pratique.

Par sa révolution culturelle loyaliste, l'Etat cherche à diviser le peuple et sortir gagnant. Quant à nous, nous nous y opposerons de toutes nos forces. Notre haine de classe et notre amitié pour le peuple seront plus fortes.

La légitimité de l'Etat est en crise. Le régime en 2011 ressemble à une fin de règne où tout pourrit sur place. Il est rare qu'un président ait été si peu populaire, il est rare qu'un prétendant à la présidence, multi-récidiviste paraît-il, se fasse arrêter pour tentative de viol et que tout le personnel politique du régime soit soupçonné de malhonnêteté. De manière plus fondamentale, le système capitaliste n'offre aucune perspective positive de vie pour le peuple, aucun projet valable pour le monde. Le rejet de ce monde corrompu est profond dans nos coeurs. L'Etat ne sait pas quel parti prendre pour se re-légitimer devant la population, il est à court d'idées. Faute de mieux, il agite le vieux drapeau en lambeaux de la « République » et de la « laïcité ».

Avec sa guerre idéologique larvée contre les Musulmans, il pense faire d'une pierre deux coups : rallier avec soi la majorité tout en divisant le peuple dans une querelle intestine dont l'Etat sortirait gagnant. De loin, le plan a l'air très malin, mais au fond il n'est que le dernier recours minable d'un régime en panique.

Les dominants cherchent à faire un bon coup sur notre dos en nous divisant sur des critères religieux et culturels, pour finalement mieux nous soumettre. Ils n'y parviendront pas, nous ne marcherons pas dans cette sale combine, car il y a en nous plus de choses qui nous unissent que de choses qui nous séparent. Avec le FRAP faisons vivre cette unité populaire dans tous les domaines en ayant toujours en en vue le grand but qui nous guide : la révolution qui réalisera nos rêves communs, et alors dans ce mouvement les plans et les manoeuvres fascistes échoueront!

Pour l'antifascisme, pour la révolution socialiste en France ! ★

Comme un poisson dans l'eau !

Le blog Feu de Prairie a publié cet article sur Aurore Martin, militante basque (voir Lettre d'Aurore Martin, militante basque ayant pris le maquis) :

La meilleure arme du peuple, c'est lui-même

21 juin 2011. Rue des Basques, à Bayonne, dans l'après midi. Une demi-douzaine d'hommes cagoulés de la sous-direction antiterroriste pénètrent dans l'appartement d'Aurore Martin, militante basque faisant l'objet d'un mandat d'arrêt européen pour avoir parlé au nom de Batasuna, et tentent de l'emmener de force. Ils n'iront pas plus loin.

Le bruit court rapidement dans le quartier: « on arrête Aurore Martin! » Une trentaine de personnes, militants ou non, arrivent dans l'appartement, et le nombre augmente. Il n'y a aucune violence mais la situation est bloquée: au bout d'un certain temps, la police doit faire demi tour et abandonner l'opération… Aurore Martin, accompagnée de la foule qui la protège, peut sortir s'exprimer.

Cet évènement est très instructif pour tous les révolutionnaires et militants politiques.

D'abord, il prouve clairement que sous un laïus concernant la liberté d'expression et tout le blabla, le gouvernement français n'hésite pas à arrêter et déporter des militants pour des faits pourtant parfaitement légaux en France, et fonctionne main dans la main avec la police espagnole (en effet en Espagne on peut se retrouver dix ans en prison pour simple appartenance à un parti interdit; or Batasuna est légal en France). C'est pour cela aussi que la mort de Jon Anza n'a jamais été élucidée.

Ensuite, que malgré cette globalisation de la répression, on peut gagner. En se basant dans le peuple, en ne faisant qu'un avec lui (« comme des poissons dans l'eau »), les forces du gouvernement sont rapidement très limitées…

C'est une bataille gagnée, il reste une guerre à mener. ★

Une mère séparée de ses enfants

Forte d'une "décision de justice" incompréhensible et brutale, la police a arraché ses 4 jeunes enfants, dont le dernier, nouveau né encore au sein, à ASSA DIAWARA, mère-courage africaine exemplaire soutenue par la totalité de ses voisins du 56 rue Hémet, Aubervilliers, géré par un "marchand de sommeil" qui s'en met plein les poches... ★

Sri Lanka : «Les droits humains sont menacés !»

L'interdiction de la torture et des autres traitements cruels, inhumains et dégradants - le principe qui emportait jusqu'alors la plus grande adhésion au niveau international - est en train d'être remise en question. Dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme », les États ne se contentent pas de recourir à la torture et aux mauvais traitements, ils affirment également que ces actes sont justifiables et nécessaires. Par ailleurs, de trop nombreux cas de violences et mauvais traitements, motivés par le racisme et les discriminations, sont encore pratiqués dans certains pays.

Au Sri Lanka, les violences sont encore plus graves contre le Peuple Tamoul :

Violences sexuelles sur les femmes tamoules et les jeunes filles à l'intérieur des zones contrôlées par le gouvernement sri lankais !

Violences policières infligées au quotidien à la population tamoule du Sri Lanka !

Atteintes à l'intégrité physique et meurtres des combattants qui se sont rendus sous les drapeaux blancs à l'armée sri lankaise !

Ne gardons pas le silence, Agissons pour toutes les victimes ! ★

Maison du Tamil Eelam
mte.france@gmail.com
06 58 58 92 90

Expulsion et harcèlement des Tunisiens

Les Tunisiens de Lampedusa à Paris occupaient un bâtiment appartenant à l'état tunisien, situé au 36 rue Botzaris, dans le 19e, en bordure des Buttes-Chaumont.

Suite à une intervention policière le 16 juin dernier, ils se sont fait expulsés. Ils se sont alors installés dans le parc des Buttes-Chaumont avec le soutien des habitants et de différents groupes.

Quelques jours après, les flics les ont harcelés et ont détruit leur campement en déchirant les tentes et en retournant tout. De nouveau quelques jour après, les flics interviennent encore une fois et arrêtent une trentaine de personnes.

Il faut dire que Botzaris était le siège de la police de Ben Ali à Paris. Le bâteiment renfermerait des documents prouvant la surveillance des opposants tunisiens et aurait pu servir de centre de détention sur Paris. Cela reste à vérifier, mais une chose est sûre, la vérité ne demande qu'à éclater. ★

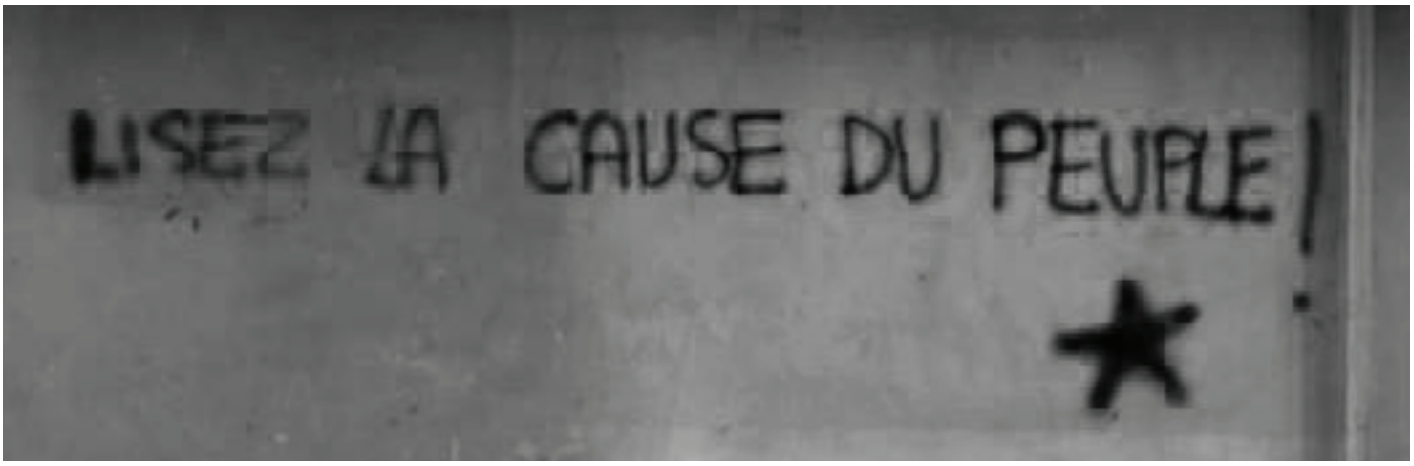

abonnement/contact

La **Cause du Peuple** vit **par et pour les luttes**. Ce journal est le fruit du travail d'une **équipe de militants et de militantes**.

Votre **participation** au journal est **importante** :

★Devenez **correspondant** (envoi d'informations sur les luttes de votre région ou autre) et/ou **diffuseur du journal** dans votre ville, département, région

★**Ecrivez nous** pour réagir aux articles ou **envoyez** directement vos articles à la rédaction

★**Collez** des affiches et autocollants de la CdP autour de chez vous (à demander par mail ou par courrier)

Vous pouvez aussi nous soutenir :

★**Abonnez-vous**
(20€ = 1 an - 12 numéros - ou plus pour soutenir).

SR, 21 ter rue Voltaire, 75011 PARIS
lacausedupeuple@gmail.com
http://lacausedupeuple.blogspot.com

Imp. Spé.